

AMAP Volailles « l'île Sauvage » du Coudray

Contrat du 17 février au 16 juin 2014

Contrat 1 poulet :

Dans le respect de la charte des AMAP, l'AMAP volaille permet

- De promouvoir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- De faciliter l'accès à des produits de saison et de proximité, et de favoriser une alimentation de qualité issue de cette agriculture.
- De recréer du lien social entre citoyens et agriculteurs

Les engagements des producteurs :

Eric Paire

Ferme auberge « l'île Sauvage »

85230 Bouin

02 51 49 12 11/06 27 65 36 99

fermeauberge85@yahoo.fr

www.ferme-auberge85.fr

- Travaille avec son épouse sur l'exploitation
- Superficie 37 hectares
- Certifié bio depuis 2008

Nous proposons des poulets PAC (prêt à cuire) au prix de 10,50€ le kg.

Ces poulets sont 100% bio certifié par ECOCERT contrôle N° 205575P de qualité supérieure au label AB et nourris par des aliments distribués par les établissements Mercier et fils SAS (aliments biologiques), 85190 Beaulieu sous la roche.

NB : En raison du cours des céréales le prix au kg pour la période pourrait augmenter de 10 à 12 %.

Nous livrons les volailles une fois par mois de 18h à 19 h 30.

Nous serons présent aux dates suivantes :

Lundi 17 février	Lundi 17 mars	Lundi 14 avril	Lundi 12 mai	Lundi 16 juin
1 poulet	1 poulet	1 poulet	1 poulet	1 poulet

Les chèques sont encaissés à la signature du contrat. Vous avez la possibilité d'établir 2 chèques pour un paiement étalé (le 2^{ème} chèque serait encaissé au mois d'avril).

En fin de contrat, un chèque de régularisation (ou un report en cas de solde positif) permet de solder votre compte en respectant le prix au kg.

En cas d'éventuels problèmes sanitaires ou de difficultés d'approvisionnement, nous nous réservons le droit d'annuler une ou plusieurs livraisons.

Les engagements de l'adhérent

Je soussigné (nom, prénom).....

Adresse :

Ville :

Téléphone :Mail.....

Réserve pour la période du 17 février au 16 juin 2014 et joins 1 chèque de 94.50€ (ou 2 chèques de 47.25€)

Soit 5 poulets PAC moyens de 1.8kg (5x1.8x10.50)=94.50€

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Ferme auberge « l'île Sauvage ». En fin de contrat un ajustement en fonction des livraisons sera effectué, les adhérents doivent se munir de leur chéquier.

Je m'engage à accepter une autre volaille prévue au contrat si le producteur le propose.

Il m'appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour le respect de la chaîne du froid à la réception de ma commande validée par émargement.

En cas d'absence, je délègue une personne pour prendre ma commande ou je m'arrange avec la personne de permanence. Si je suis absent sans avoir prévenu, j'autorise que mon poulet soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

J'accepte d'effectuer durant la période du contrat, une permanence sur le lieu de distribution et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux tâches proposées par le producteur.

En cas de démission, mon remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou à défaut est trouvé par moi.

Un avenant précisera les conditions de reprises du contrat par le remplaçant. Sinon le contrat expire en fin de saison.

Date et signature de l'adhérent :

Date et signature des producteurs :